

REGLEMENT DU GRAND PRIX DE BELLOY-ECHECS 2024

ARTICLE 1 : Organisation.

Le club de Belloy-Echecs organise en collaboration avec le comité départemental du jeu d'échecs de la Somme (CDJE Somme) un tournoi le dimanche 1^{er} décembre 2024. Cette compétition est ouverte à tous les joueurs, quelle que soit leur catégorie d'âge, à condition qu'ils possèdent une licence de la FFE (A ou B) valide pour l'année en cours. Elle est homologuée par la Fédération Française des Echecs et compte pour le classement FIDE rapide.

ARTICLE 2 : Appariements et règles du jeu

Le tournoi se joue en 7 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023). Donc tous les articles de l'annexe relative au jeu rapide s'appliquent pour toute la durée de la manifestation, à l'exception de l'article A3. Le deuxième coup illégal achevé entraîne la perte de la partie.

ARTICLE 3 : Cadence

Chaque joueur dispose de 12 minutes (+3 secondes par coup) de réflexion pour jouer sa partie.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Les droits d'inscription sont de 12 euros pour les adultes et de 6 euros pour les jeunes

Seuls les joueurs ayant fait contrôler leur licence avant 13 h 50 et réglé les droits d'inscriptions seront appariés à la première ronde. La 1^{ère} ronde du tournoi débute à 14h00. Tous les joueurs arrivant après 13h50 seront appariés pour la 2^e ronde.

ARTICLE 5 : Classement, départages et prix.

Le classement général final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo utilisés sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance. Si plusieurs joueurs demeurent ex-æquo après l'application des trois départages, ils seront classés selon l'ordre croissant de leur Elo rapide. La grille américaine est affichée à partir de la ronde N°3.

Les prix en argent seront les suivants : 120€ au premier du classement général ; 80€ au deuxième du classement général ; 50€ au troisième du classement général. Ces 3 prix sont garantis indépendamment du nombre de joueurs présents au tournoi

Si au moins 30 joueurs sont inscrits au tournoi, dont 5 dans les catégories ci-dessous, chaque joueur remplissant la condition énoncée ci-dessous recevra un prix de 30€

-la première féminine

-le premier jeune des catégories U16 et plus.

-le premier jeune des catégories U14 et moins.

Si au moins 40 joueurs sont inscrits au tournoi, chaque joueur remplissant la condition énoncée ci-dessous recevra un prix de 30€

-le premier joueur dont l'élo rapide est compris entre 1000 et 1500 points ;

-le premier joueur dont l'élo rapide est compris entre 1501 et 1800 points.

Tous ces prix ne sont pas cumulables. Le montant exact des prix sera affiché au début de la 2^e ronde.

La cérémonie de remise des prix est prévue 15 minutes après la fin de la dernière partie. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

ARTICLE 6 : Horaires.

La première ronde débutera à 14h. Les rondes se succéderont toutes les 40 minutes environ.

ARTICLE 7 : Forfait

Tout joueur non présent devant l'échiquier est forfait 5 minutes après que l'arbitre a donné le signal marquant le début de la ronde.

ARTICLE 8 : Fin de partie.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nulle) communique immédiatement le résultat de la partie en complétant la fiche d'appariement posée sur la table d'arbitrage. Les 2 joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et remettent la pendule à l'heure, s'ils en connaissent le fonctionnement.

ARTICLE 9 : Parties nulles.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à la suite d'un réel affrontement sur l'échiquier.

ARTICLE 10 : Comportement des joueurs.

Les téléphones mobiles doivent être éteints. Tout son émis par lesdits appareils entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les joueurs ayant terminé leurs parties ne doivent en aucun cas intervenir dans les parties restantes. Le non-respect de cette règle sera sanctionné. Seuls les joueurs et les arbitres sont autorisés à pénétrer dans l'espace de jeu.

ARTICLE 11 : Arbitrage.

L'arbitre principal du tournoi est Michel Miraut, arbitre fédéral Open 2.

ARTICLE 12 : Commission d'appel.

Il n'y a pas de jury d'appel. Tout litige sera jugé par la commission ad-hoc. Tout au long de la compétition, les règles de la FIDE seront appliquées pour tout point non évoqué dans le présent règlement. Et l'arbitre prendra toutes les décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

ARTICLE 13 : L'inscription au Grand Prix de Belloy-Echecs implique l'acceptation du présent règlement pour les participants et les spectateurs.

L'arbitre : M. MIRAUT

L'organisateur : R COURTOIS